



DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Mairie de Villecomtal-Sur-Arros

20, Avenue de Gascogne

32730 Villecomtal-Sur-Arros

Tel : 05-62-64-87-36

Courriel : mairie.villecomtal@free.fr

Heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Villecomtal-Sur-Arros fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Il s'agit d'un élément important du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultable en mairie, qui assure la gestion collective d'une crise grave.

Je vous demande de consulter attentivement ce livret, de le partager avec vos proches et de le conserver précieusement.

Avoir les bons réflexes au bon moment permettra à chacun de se protéger en attendant l'arrivée des secours.

Je vous remercie par avance à l'attention que vous porterez à ce document, même si nous formulons tous le vœu que son utilisation ne soit jamais nécessaire.

Le Maire, Matthieu MOURA

PREAMBULE

Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) élaboré à l'initiative du Maire a pour objet :

- D'informer les habitants de la commune sur les risques majeurs qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque
- D'indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter

Le **risque majeur** est un phénomène d'origine naturelle (avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain...) ou technologique (risques industriels, nucléaires, biologiques...).

Il se caractérise par :

- Une faible fréquence
- Une énorme gravité

Ses conséquences :

Il peut entraîner un grand nombre de victimes, des dégâts matériels importants et des impacts sur l'environnement. Un évènement (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux coexistent.

Cadre réglementaire :

Code de l'environnement (article R 125-9 à 125-14). Complété par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 décembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

Le territoire de Villecomtal-Sur-Arros est couvert par un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé par arrêté préfectoral du 19/07/2019. Le code de l'environnement oblige en son article R 125-10 les communes où existe un PPR à réaliser un DICRIM.

GENERALITES

ALERTE

Dès la connaissance d'un risque, le maire informe les habitants de la commune par des messages d'alertes diffusés :

- Par les relais de quartier mis en place par la commission de sécurité
- Au moyen du téléphone ou internet si le réseau le permet,
- Par tout acte de solidarité citoyenne (répétition du message d'alerte aux personnes, proches de chez vous, ne disposant pas des technologies d'information et de communication).

Hormis pour le signal, il sera précisé dans le message la nature du risque, le danger qu'il représente pour les personnes et les biens, les conseils de comportement et les mesures à prendre dans cette situation.

L'état d'alerte demeure jusqu'au message de levée d'alerte dans les mêmes conditions lorsque la menace a cessé.

CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE ET TECHNOLOGIQUE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

A V A N T	S'informer en mairie (DDRM, PCS) : des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des Plans Particuliers d'Intervention (PPI), Prévoir - Radio portable avec des piles, - Lampe de poche avec des piles, - Réserves en eau potable et en nourriture, - Si pré-alerte pour une éventuelle évacuation : Prévoir un sac de 1^{ère} nécessité contenant papiers personnels, médicaments urgents, couvertures et vêtements de rechange.
P E N D A N T	Se mettre à l'abri : Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque, S'informer : Écouter la radio (les premières consignes seront données par Radio France), Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
A P R È S	S'informer : Écouter Radio France, Respecter les consignes données par les autorités, Informer les autorités de tout danger observé, Apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et handicapées), Se mettre à la disposition des secours, Évaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Les consignes spécifiques sont expliquées dans les fiches suivantes

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

La commune de Villecomtal-Sur-Arros est confrontée à un risque inondation lié aux crues de l'Arros et ses affluents.

A V A N T	Couper le gaz et l'électricité, Fermer et calfeutrer portes et fenêtres, Placer objets, documents précieux, nourriture et eau potable à l'étage, Prévoir un éclairage de secours, S'informer de la montée des eaux (mairie, radio, télévision...), Consulter le site www.vigicrues.gouv.fr En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion et prévenir la mairie.
P E N D A N T	Se maintenir informé de l'évolution de la crue (mairie, site internet www.vigiecrues.gouv.fr), écouter la radio (à piles), Eviter les déplacements inutiles à pied ou en véhicule, S'informer de la qualité de l'eau du réseau public avant consommation, N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes mesures de sécurité, Suivre les instructions pour une éventuelle évacuation : obéir aux instructions données par les services de secours et transmises par la mairie.
A P R È S	Dès que possible, se mettre à la disposition du centre communal de secours en proposant du temps et/ou des moyens pour participer à l'assistance aux personnes en difficulté, Rester très prudent en cas de déplacement ; respecter les déviations mises en place, Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée, Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche.

LE RISQUE TEMPETE

Une tempête est une perturbation atmosphérique caractérisée par des vents violents (supérieurs à 90 km/h), avec de fortes rafales, de fortes précipitations et/ou des orages.

**A
V
A
N
T**

Rentrer le bétail et les animaux domestiques,
Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
Fermer les volets,
Prévoir des moyens d'éclairage et de chauffage de secours ainsi qu'une petite réserve d'eau potable,
Rester chez soi, dans la mesure du possible,
Ecouter une radio locale,
Prendre contact avec les voisins pour s'organiser et les aider si nécessaire,
En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion et prévenir la mairie.

**P
E
N
D
A
N
T**

N'intervenir en aucun cas sur les toitures,
Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol,
Rester chez soi, dans la mesure du possible, et ne surtout pas s'abriter sous un arbre,
Faciliter le travail des sauveteurs qui proposent une évacuation, être attentif à leurs conseils et rester positif et coopératif.

**A
P
R
È
S**

Se mettre à la disposition du centre communal de secours en proposant du temps et/ou des moyens pour participer à l'assistance aux personnes en difficulté,
Ne pas se promener en forêt,
N'intervenir en aucun cas sur les toitures,
Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.

LE RISQUE CANICULE

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

A
V
A
N
T

Fermer les volets,
Ecouter une radio locale,
Prendre contact avec les voisins pour s'organiser et les aider si nécessaire.

P
E
N
D
A
N
T

Boire abondamment sans attendre d'avoir soif (sauf contre-indication médicale),
Eviter les boissons alcoolisées, à forte teneur en caféine ou très sucrées,
S'installer dans un endroit frais, à l'ombre ou climatisé
Eviter les activités intenses à l'extérieur,
Se protéger du soleil, porter des vêtements légers et amples, de couleur claire,
Prendre une douche à l'eau fraîche,
Eviter de sortir entre 12h et 16h,
Pour les personnes âgées, malades chroniques ou personnes prenant des tranquillisants, des diurétiques, etc (le corps de ces personnes ne transpire pas assez) : en plus des recommandations générales ci-dessus, remplacer la sueur en mouillant régulièrement la peau, consulter le médecin traitant et lui demander les conseils à suivre et s'assurer d'une surveillance régulière par un proche, un voisin,
Les parents de nourrissons et jeunes enfants doivent veiller à prévoir une alimentation liquide suffisante, leur faire porter des vêtements légers, ne jamais les laisser seuls dans un véhicule avec des fenêtres fermées.
Pour les sportifs et travailleurs manuels : boire des boissons énergisantes coupées d'eau pour remplacer les sels perdus par transpiration, réduire l'intensité des activités, commencer les activités plus tôt le matin.
Aider les personnes les plus fragiles et ne pas hésiter à demander aide et conseils, notamment auprès de la mairie ou du 0 800 06 66 66 (Canicule info service)

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Villecomtal-Sur-Arros est situé en zone sismique modérée (zone 3).

A V A N T	Connaître les risques, les consignes de sécurité et être attentif à tout signal d'alerte Diagnostiquer la résistance aux séismes de ses bâtiments et les renforcer si nécessaire Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité Fixer les appareils et les meubles lourds Prévoir radio portable et lampe de poche à piles, réserve en eau potable et nourriture, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures et vêtements de rechange Organiser le groupe dont on est responsable (plan familial de mise en sûreté)
P E N D A N T	Rester où l'on est : <u>A l'intérieur</u> : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres <u>A l'extérieur</u> : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) <u>En voiture</u> : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses Se protéger la tête avec les bras Ne pas allumer de flamme
A P R È S	Respecter les consignes données par les autorités : écouter la radio (les premières consignes seront données par Radio France), <u>Après la première secousse</u> : Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses, Sortir et s'éloigner des bâtiments, lignes électriques, arbres Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble <u>Si l'on est bloqué dans les décombres</u> : Garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

LE RISQUE ÉPIDÉMIE - PANDÉMIE

Une épidémie est la propagation d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

Une pandémie est une épidémie qui s'étend sur une large zone géographique.

A L E R T E

Il comprend 5 niveaux d'alerte :

- **Niveaux 0 à 2** : ils définissent les stades de vigilance à l'échelle nationale ;
- **Niveau 3** : avec l'apparition d'un ou plusieurs cas en France, il organise la préparation à la crise ; des équipes professionnelles sont vaccinées dans chaque zone ; les personnes exposées ou au contact des malades sont confinées.
- **Niveau 4** : les mesures prises ne sont pas suffisantes, de nouveaux cas apparaissent ; le gouvernement décide par décret la vaccination en urgence de toute la population.

C O N S I G N E S

Eviter tout contact avec une personne malade,
Limiter les déplacements,
Ecouter les avertissements et les consignes diffusées,
Se laver souvent les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par les réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

C O N S I G N E S

Dès l'alerte donnée, **se mettre à l'abri**, chez soi si possible
Fermer et obstruer toutes les ouvertures vers l'extérieur
(portes, fenêtres)

Respecter les consignes communiquées par les autorités

Ecouter la radio et la télévision

Arrêter ventilation et climatisation

Ne pas utiliser les appareils de chauffage et de cuisson

S'éloigner des portes et fenêtres

Ne pas fumer

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants les mettront en sécurité)

Ne sortir que sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

Ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumées d'incendie)

Eloigner les personnes à proximité, s'éloigner et se mettre à l'abri

Donner l'alerte aux services d'urgences en indiquant la commune et le lieu exact

Si possible et sans risque inutile, **décrire** la plaque orange (chiffres inscrits) et symboles

DYSFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ELECTRICITE

Une pollution ou un traitement défectueux peuvent causer une non-potabilité de l'eau. L'origine peut être microbienne, chimique, voire radioactive.

Le Syndicat Mixte des Eaux du Pardiac Arros (SMEPA) est chargé d'alerter les pouvoirs publics et le maire transmet cette alerte à toute la population.

**C
O
N
S
I
G
N
E
S**

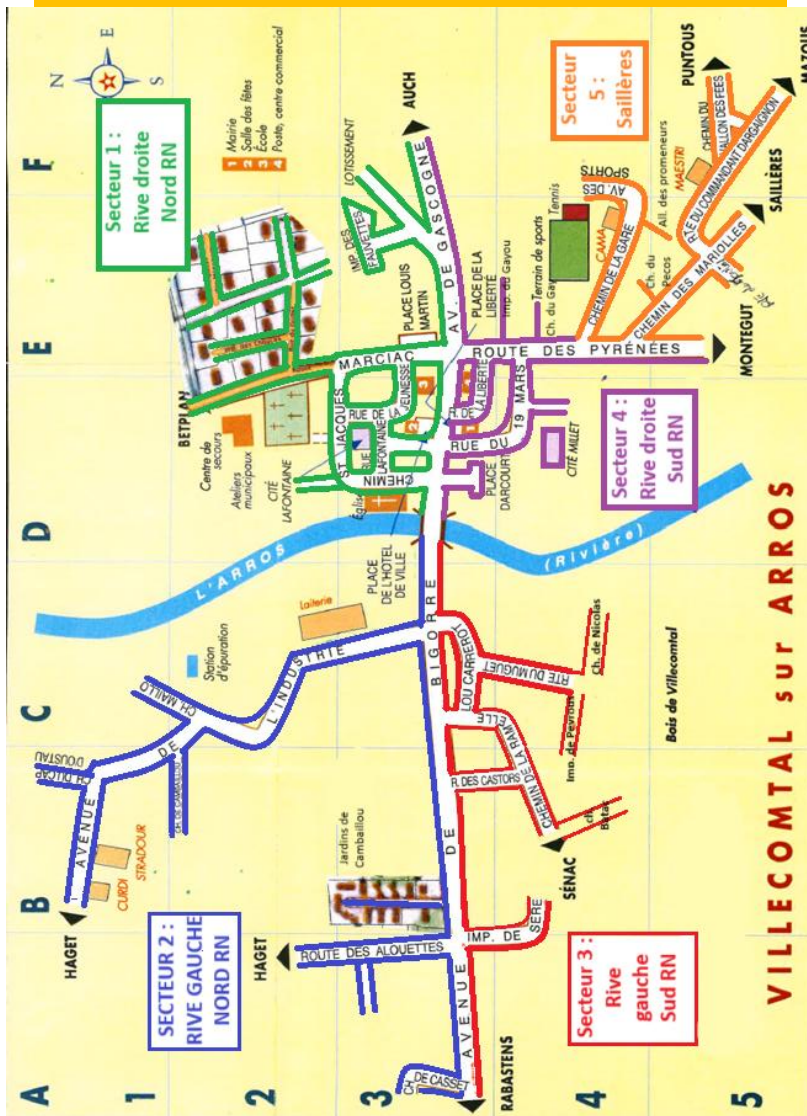
Ne plus consommer l'eau du robinet
Ne pas se baigner
Ne pas abreuver les animaux avec l'eau du robinet

POLLUTION ACCIDENTELLE DE LA NAPPE D'EAU SOUTERRAINE

Dès qu'une pollution est signalée ou dès qu'un accident est susceptible de contaminer la nappe souterraine, une rivière ou un réseau communal, le témoin ou l'auteur de l'accident doit aussitôt aviser :

- Les pompiers (18)
- La préfecture (05.62.61.44.20)
- La gendarmerie (17)
- La Mairie (05.62.64.87.36)

PLAN DE LA COMMUNE DE VILLECOMTAL-SUR-ARROS



RESPONSABLES DES POPULATIONS

SECTEUR 1 : RIVE DROITE – NORD RN

Bernard SARRELABOUT

Christiane BONNASSIES

SECTEUR 2 : RIVE GAUCHE – NORD RN

Joël LARY

Bernard GRENON

SECTEUR 3 : RIVE GAUCHE – SUD RN

Philippe SAINTAGNE

David PERE

SECTEUR 4 : RIVE DROITE – SUD RN

Pascal ACHARD

Julie LARCADE

SECTEUR 5 : SAILLERES

Eric VACELLIER

Mélanie COUSTURIAN

INFORMATIONS UTILES

Numéros d'urgence :

- ❖ SAMU : **15**
- ❖ Gendarmerie : **17**
- ❖ Pompiers : **18**
- ❖ Urgence européenne : **112**

A noter : Les services d'urgence utilisent un numéro unique, le 0 800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours

- ❖ Mairie de Villecomtal-Sur-Arros : **05.62.64.87.36**
- ❖ Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne : **05.62.64.84.51**
- ❖ Préfecture du Gers : **05 .62.61.44.00**
- ❖ Sous-Préfecture de Mirande : **05.62.66.50.05**
- ❖ Agence Régionale de Santé (ARS) : **05.62.61.55.55**
- ❖ Canicule info service : **0 800 06 66 66**
- ❖ Météo France : **0 890 71 14 15**
- ❖ SMEPA Villecomtal : **05.62.64.80.57**
- ❖ ENEDIS dépannage : **09.72.67.50.32**

Radios :

- ❖ France Info Tarbes : **105.3 MHz**
- ❖ France Inter Tarbes : **89.5 MHz**

Sites internet :

- ❖ www.gers.gouv.fr
- ❖ www.vigiecrues.gouv.fr
- ❖ www.vigilance.meteofrance.fr
- ❖ www.risquesmajeurs.gers.gouv.fr